

Berne francophone

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



D'un canton



à l'autre



D'un canton

Berne francophone

Biennoises au tribunal

Sept jeunes filles de Bienne se sont vu citées devant le président du Tribunal, « coupables » d'avoir boycotté le cours ménager obligatoire. En fait, elles étaient dix à ne pas l'avoir suivi comme l'exige la loi. (Entre seize et vingt ans, toutes les jeunes filles célibataires y sont astreintes). Quatre d'entre elles étaient présentes à l'audience; elles étaient défendues par Me Catherine Zulauf. L'action de ces jeunes filles est essentiellement féministe. Elles n'ont pas voulu suivre le cours ménager pour manifester leur désapprobation face aux inégalités de traitement entre hommes et femmes. Elles réclament un cours facultatif mixte.

Les récalcitrantes ont d'ailleurs donné de l'ampleur à l'affaire : démonstrations dans la rue, interviews, photos. Le public a pu prendre connaissance de la démarche des gymnasiennes depuis le début.

Qu'on vous dise encore que cent cinquante personnes ont assisté au procès alors qu'une centaine d'autres attendaient impatiemment le dénouement à l'extérieur du palais de justice...

Un juge progressiste

Le président du Tribunal, M. François Rieder, mérite d'être cité. S'il a dû condamner les jeunes filles (Fr. 90.— d'amende et Fr. 100.— de frais à chacune) parce que la loi est ainsi faite, il releva les contradictions qui existent entre l'art. 4 de la Constitution fédérale, qui n'est pas valable pour le service militaire, et l'art. 661, al. 3 du Code civil suisse, qui précise que la femme dirige le ménage, autre inégalité.

Le président Rieder a vivement souhaité une révision de la loi bernoise, abondant dans le sens des revendications des gymnasiennes. Tout cela n'est pas fini. Une nouvelle volée de jeunes étudiantes ont déjà décidé de boycotter le prochain cours ménager... Les mœurs vont plus vite que le législateur!

Commission culturelle féminine

Le GFFD a annoncé par un communiqué que la commission culturelle féminine est désormais officiellement constituée et qu'elle sera reconnue d'intérêt public par le canton de Berne. La commission met une fête sur pied : le 18 octobre, elle présentera des aspects du folklore. Pour ses activités, elle a choisi l'organisation de cours d'artisanat, des expositions, des concerts, des conférences.

Madeleine Barot à Moutier

Le 11 octobre, Madeleine Barot, de Paris, connue pour son esprit ouvert aux problèmes des femmes, sera à Moutier pour une conférence (Foyer, 20 h.30) « Demain : les hommes ET les femmes ? » la conférencière donne de nombreux entretiens à la télévision. Le plus récent s'intitule : « La femme, dernière colonie ». Elle parlera notamment de l'influence du christianisme sur l'évolution de la femme. Avant la conférence, le 11 octobre vers 16 h. 30, un mini-cabaret est organisé avec La Castou et Gérard Kummer à l'Hôtel Suisse. Madeleine Barot y prendra part. Nous pourrions lui poser des questions et partager avec elle un modeste repas avant d'aller entendre l'exposé déjà mentionné.

La journée est inscrite au programme de la Quinzaine culturelle.

ams

Neuchâtel

Les 25 ans des Soroptimistes

Les clubs soroptimistes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, qui comptent une cinquantaine de membres, ont fêté le 25ème anniversaire de leur fondation au Locle les 6 et 7 septembre. Fidèles à leurs objectifs humanitaires et sociaux, les Soroptimistes des Montagnes neuchâteloises ont marqué cette fête par un don en espèces à la commune des Planchettes pour la restauration de son église paroissiale classée monument historique. En outre, les Soroptimistes de La Chaux-de-Fonds décernent chaque année un prix à l'apprentie méritoire qui aura passé avec succès ses examens de fin d'apprentissage dans des conditions difficiles d'existence.

Rappelons à cette occasion que les Soroptimistes comptent plus de 60 000 membres avec 2 000 clubs dans 52 pays.

Les consommatrices à MODHAC

Infatigables ces consommatrices de la FRC.

Elles ne ratent pas une chance de pouvoir travailler à l'éducation du consommateur et au mieux-être de la collectivité. MODHAC (Mode & Habitation Chaux-de-Fonds) leur en offrit une fois de plus l'occasion.

Il faut le répéter et savoir le concrétiser judicieusement : l'alu usagé demande 95 % de moins d'énergie que l'alu neuf à fabriquer, pour être retraité puis réutilisé. Par conséquent, sa récupération s'impose dans le programme d'économie d'énergie et le consommateur doit prendre ici conscience de son devoir social.

Les visiteurs de l'Exposition MODHAC se sont arrêtés, curieux et interrogateurs, devant le mobile géant qui animait le stand de la FRC, brillait des éclats argentés de mille et un petits objets en alu qui pendaient aux baguettes en fragile équilibre, se dandinaient et s'entrechoquaient. Au centre, bien en vue, une large étiquette disait : « récupérables ». Au pied du mobile, dans une corbeille, un tas d'autres petits objets scintillants, annotés « non récupérables ». Les questions et les explications n'ont pas tari durant les dix journées de l'exposition, sur le procédé permettant de déceler ce qui est alu ou pas, sur la marche à suivre pour collaborer à la récupération. Aussi les consommatrices attendent-elles maintenant de la population qu'elle coopère activement à cette action dont le but final est l'économie d'énergie.

Une Journée neuchâteloise de la Femme

Organisée par le Centre de liaison, cette Journée sera célébrée le samedi 22 novembre à la Cité universitaire de Neuchâtel. Bien qu'ouverte à toutes les femmes, on n'y percevra pas de finance d'entrée. Toutefois, les participantes sont invitées à verser une obole pour couvrir les frais. Un repas sera servi pour le prix de 10 à 12 francs. Un emplacement sera réservé dans le hall d'entrée aux associations présentes qui désirent se faire connaître, en renonçant cependant à y vendre des objets au bénéfice de leur organisation. Le thème à l'étude pour cette Journée : « Femmes battues et enfants maltraités » a été choisi devant l'évidence que l'on est trop peu ou mal renseigné sur les nombreux cas de ce genre et qu'il est nécessaire de mieux intervenir pour y remédier.

Nous souhaitons à cette Journée plein succès.

Jenny Humbert-Droz

Vaud

L'égalité dans la Constitution

Les Vaudois vont bientôt voter l'introduction dans leur Constitution d'un troisième alinéa à l'article 2. Cet article aura la teneur suivante :

« Les Vaudois sont égaux devant la loi. Il n'y a dans le canton de Vaud aucun privilège de lieu, de naissance, de personnes ou de familles. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à cette égalité. »

On s'est beaucoup battu au Grand Conseil pour savoir s'il fallait mettre « égaux en droits » ou « en droit » ; la gauche optait pour la première formule, persuadée que le pluriel était plus précis, que les discriminations seraient désormais inconstitutionnelles. La majorité du Grand Conseil a choisi le singulier, ainsi que le maintien de la dernière phrase que la gauche voulait supprimer.

S ou pas S, référence à la loi ou pas, il faut maintenant que le peuple admette cette modification de la Constitution et que les femmes, les associations féminines, ensuite, soient attentives et signalent toutes les discriminations. S'il y en a encore dans la loi — le Conseiller d'Etat Leuba l'a promis — elles seront éliminées le plus rapidement possible.

Toujours l'affaire Liva

Hilda Boeglen, selon la Feuille des avis officiels, est citée à comparaître devant le Tribunal correctionnel d'Aigle, le 24 octobre. Elle est accusée d'enlèvement de mineur. Reviendra-t-elle de l'endroit où elle se cache avec son enfant adoptif depuis 2 ans ?

Si vous ne vous souvenez pas de cette très triste histoire, lisez ou relisez « Liva » (paru aux Ed. d'En-Bas, il y a une année).